



Arrêté n° 2025-001

**ARRETE PORTANT SUR
L'INTERDICTION DE LA PECHE DU SAMEDI 5 AU
DIMANCHE 6 AVRIL 2025**

Le Président du Comité syndical

Vu l'organisation de la Course Nature organisée le dimanche 6 avril 2025 au plan d'eau du Parc de la Rivière il convient d'interdire la pêche du 5 au 6 avril 2025;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - En raison de la Course Nature qui se déroule au plan d'eau, il est interdit de pêcher du samedi 5 au dimanche 6 avril 2025.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera affiché sur les lieux, et aux portes des Mairies d'Etival-lès-Le Mans et de Saint Georges du Bois.

Fait à Etival-lès-Le Mans, le 8 janvier 2025

Le Président
Stéphane LANGLAIS

